

MISE À JOUR DES MESURES PRISES PAR LE BPCD CONCERNANT LA COVID-19

20 mars 2020

Dans l'intérêt des parties, des avocats qui les représentent, des membres des conseils de discipline et du personnel des greffes des conseils de discipline, soyez avisés que les toutes les auditions disciplinaires prévues devant les conseils de discipline pour la période du 23 mars au 1^{er} mai 2020 inclusivement sont annulées considérant l'évolution de la situation.

Seules les demandes de radiation provisoire, limitation provisoire et suspension provisoire sont maintenues. Ces auditions procéderont en salle d'audience en respectant les mesures de sécurité recommandées. Le public ne sera pas admis sauf sur autorisation du président du conseil de discipline.

La présidente en chef procédera à des **conférences de gestion téléphoniques avec les parties** dans les meilleurs délais dans tous les dossiers dont l'audition n'a pas encore débuté **afin de déterminer dès maintenant de nouvelles dates d'audition après le 31 mai 2020.**

Les présidents assignés aux dossiers **dont l'audition a déjà débuté** procéderont également **dès maintenant** à des conférences de gestion avec les parties afin de convenir de nouvelles dates d'audition **après le 31 mai 2020.**

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet afin d'être à l'affût de toutes nouvelles directives.

Tous les présidents et le personnel du BPCD sont en télétravail et ont accès à leurs courriels.

Merci de votre collaboration.

Marie-Josée Corriveau
Présidente en chef